

CLASSES EN LUTTE...



n° 84 - automne 2007

Pour une révolution sociale, éducative et pédagogique

VIOLENCE DE CLASSE: LE GOUVERNEMENT SACPAGE L'ÉCOLE

LA GRÈVE SANS MINIMUM !

Trimer plus et revendiquer moins... Au programme : métré, boulot, Sarko ! Pour tous ceux et toutes celles qui ne se résignent pas au chacun-pour-soi du libéralisme, qui se refusent à voir les inégalités s'amplifier, ceux qui luttent pour un autre futur et une autre école, le minimum, pour rendre service, reste la grève ! **Voir page 2.**

UNIVERSITÉ : HALTE À LA CASSE

Pour les personnels, comme pour les étudiant(e)s, la réforme de l'université met en péril le service public d'enseignement, menace les salariés et renforce l'autoritarisme. Une lutte est à construire, avec tous les acteurs du Supérieur, pour une autre université dans une autre société. **Voir page 2.**

VIE SCOLAIRE : NI PIONS, NI BONS À TOUT FAIRE

Retour sur trente ans de service de Vie scolaire. Aujourd'hui, les espoirs d'hier se sont envolés : vie scolaire rime avec vie précaire et vie sécuritaire. De nouvelles revendications sont à construire, de nouvelles luttes sont à mener. **Voir page 3.**

LA CNT C'EST QUOI ?

Un syndicat ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois les champs économique, politique, social et culturel. **De combat !** Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation. **Autogestionnaire !** Parce que les décisions doivent être prises à la base. **Solidaire !** Parce que les hiérarchies s'opposent à une société égalitaire et autogérée. **Anticapitaliste !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons alors les orienter pour le bien de toute la collectivité. C'est pourquoi le syndicalisme doit être porteur d'un projet de changement... Un projet révolutionnaire.

PUISQUE PERSONNE NE TRAVAILLE À TA PLACE QUE PERSONNE NE DÉCIDE À TA PLACE !

BASE ÉLÈVE : ON N'EN VEUT PAS !

Surveiller, fiché, enregistrer... contrôler, sélectionner, expulser... La mise en place du fichier « Base élève » a rencontré la résistance des personnels, des syndicats et des associations des Droits de l'Homme. Aujourd'hui, le combat ne fait que commencer, à chacun(e) d'engager la lutte. **Voir page 3.**

PÉDAGOGIE : N'AUTRE ÉCOLE...

Rencontre avec les animateurs de la revue « syndicale et pédagogique » de la CNT-FTE. Parler métier, parler pédagogie, parler de l'école autrement pour partager expériences et réflexions... **Voir page 4.**

Classes en lutte... ???

Ce *Classes en lutte...* n° 84 est une édition « spéciale » du mensuel de la CNT-FTE, habituellement diffusé sur internet. Ce journal, expression des syndicats de la CNT intervenant dans l'éducation, entièrement réalisé par des militants syndicalistes après leur journée de travail (puisqu'on nous refusons permanents et déchargés...), propose chaque mois un aperçu de l'actualité des luttes dans notre secteur. Analyses, échos de mobilisations, informations juridiques, réflexions pédagogiques... cet outil au service des luttes entend démontrer la nécessité d'un syndicalisme de lutte dans l'éducation. Nous invitons donc tous ceux et toutes celles qui nous découvrent grâce à cette édition papier à nous rejoindre et à s'abonner à *Classes en lutte...* en envoyant un mail à fede-educ@cnt-f.org

SÉLECTION - COMPÉTITION - SOUMISSION - DIVISION - DÉMAGOGIE

LE ROULEAU COMPRESSEUR LIBÉRAL POURSUIT INÉXORABLEMENT SON ŒUVRE DE DÉMOLITION SOCIALE. SOUS L'ŒIL BIENVEILLANT DES MÉDIAS, LE NOUVEAU GOUVERNEMENT A DÉCIDÉ D'ACCENTUER LE MOUVEMENT. CELUI D'UNE REMISE EN CAUSE DES CONQUÊTES SOCIALES OBTENUES AU SIÈCLE PRÉCÉDENT, DU DÉMANTÈLEMENT DU SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE ET DE LA CASSE DU SERVICE PUBLIC. CES MESURES TÉMOIGNENT D'UNE VÉRITABLE « DROITISATION » DE LA VIE POLITIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE. FACE À CELA, LA GAUCHE EST BIEN INCAPABLE DE PROPOSER UNE QUELCONQUE ALTERNATIVE AU PLAN POLITIQUE, SOCIAL ET ÉCONOMIQUE.

Il est d'autant plus terrible que tant de salariés et de personnes des classes populaires aient porté leur suffrage sur ce candidat qui par illusions, démagogie ou confusion est apparu, à toutes celles et tous ceux victimes d'insécurité sociale, tel un homme providentiel apportant réponses et solutions à leurs problèmes quotidiens et inquiétudes dans l'avenir. Pourtant les salariés et les classes populaires n'ont rien à attendre de ce nouveau président et de son programme ! Les premières mesures annoncées confortent les idées qui fondent son projet de société : travail, autorité, morale, mérite, identité nationale... Autant de valeurs qui vont se déclinier avec les intérêts des classes dirigeantes et possédantes et un projet de société réactionnaire et nationaliste. Inévitablement les inégalités vont continuer à se creuser, la précarité va se développer, le démantèlement des services publics et de la protection sociale va s'accélérer, le moralisme empreint de religion va renforcer son emprise sur la société et les dérives répressives et sécuritaires, dont les immigrés et sans-papiers sont

Suite en page 2



Travaillons tous, moins et autrement !

DANS L'ÉDUCATION NATIONALE, comme ailleurs, l'application de la loi sur la Réduction du temps de travail (les « 35 heures ») n'a pas répondu aux demandes des salariés. L'État lui-même n'a pas jugé bon de faire bénéficier ses agents d'une véritable réduction du temps de travail, avec les embauches correspondantes. Pourtant, cette revendication historique du mouvement ouvrier, dont le gouvernement Jospin s'est emparé pour mieux la dévoyer, est pleinement inscrite dans les aspirations des travailleurs et travailleuses de l'Éducation nationale. Et elle rejoint entièrement les revendications de notre confédération, la CNT, de « travailler tous, moins et autrement ».

Pour nous, une RTT signifierait une amélioration des conditions de travail. Pour toutes et tous, cela correspondrait à une amélioration du service public rendu et, par les postes créés, à lutter contre le chômage. Nous sommes loin du compte !

Pour le personnel enseignant, la mise en place était théoriquement prévue pour le 1^{er} janvier 2002. Dans la réalité, le flou artistique domine : nous ne savons toujours pas à quelle sauce nous allons être mangé(e)s par la commission Rocard.

Pour le personnel ATOSS et administratif, la RTT est en place depuis le 1^{er} septembre 2001. On peut déjà en tirer un bilan négatif. En effet, aucune embauche n'a été faite, ce qui revient à faire en 35 h la même charge de travail qu'en 39 h. L'annualisation du temps de travail engendre une diminution des congés par l'augmentation du nombre de jours d'astreinte.

Pas de négociations sans embauches !

L'objectif affiché des 35 h était de créer des emplois et de lutter contre le chômage. Alors qu'il y a aujourd'hui 300 000 précaires dans l'Éducation nationale, la RTT doit s'accompagner de la création de postes pour tous les personnels.

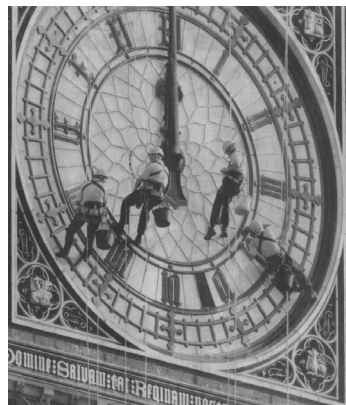
Quelles revendications ?

– La lutte pour une véritable RTT doit revendiquer le retrait du « décret Sapin » fixant les modalités d'une RTT introduisant annualisation et flexibilité.

– Nous devons réclamer une application *stricto sensu* des 35 h, sans perte de salaire, avec des embauches correspondantes chez toutes les catégories de personnels.

– Toutes ces embauches et créations de postes doivent servir en priorité à titulariser les précaires de l'Éducation nationale : contractuels, vacataires, CES, aides-éducateurs, CAE, CAV, EVS...

– Puisque l'État affiche la volonté d'un « corps unique d'enseignant », le temps de travail doit être le même pour tous.



– Chez les enseignants, afin d'obtenir une RTT créatrice d'emplois et de postes, la solution est de réduire le nombre d'heures devant les élèves. Dans le secondaire comme dans le primaire on pourrait ainsi dégager certaines heures pour des réunions de concertation, de travail en équipe pédagogique... Cela permettrait la création de nouveaux postes, tout en reconnaissant et rémunérant officiellement notre travail d'équipe et pédagogique. C'est aussi cela « travailler autrement ».

Nous pouvons ainsi revendiquer pour les enseignants une RTT sous la forme de 15 + 2, c'est-à-dire 15 h d'enseignement et 2 h de concertation hebdo.

– De plus sur l'année, la RTT doit se traduire par une seconde semaine de congés aux vacances d'automne, afin d'alléger le premier trimestre. Celle-ci ne doit pas être prise sur d'autres périodes de vacances.

Ne tendons plus la main, levons le poing !

Il est donc grand temps de lancer une mobilisation de l'ensemble des travailleurs de l'Éducation nationale pour obtenir satisfaction en termes d'emploi, de résorption de la précarité et de réduction effective du temps de travail.

Un mouvement qui doit même s'exprimer dans l'ensemble de la fonction publique tant les attaques contre tous les services publics sont identiques. C'est notamment pour cela que « le retrait du décret Sapin » doit s'appliquer non seulement dans l'Éducation mais dans toute la fonction publique et devenir une revendication unifiante. Il s'agit donc bien en définitif de défendre les services publics, services qui ont pour vocation de répondre aux besoins de la population et non de dégager des profits, en augmentant notamment le nombre de ses travailleurs et non en le réduisant comme le veulent nos dirigeants. Et si on envisageait la grève pour travailler tous, moins et autrement ? ■

Le COMBAT SYNDICALISTE
Journal des syndicats CNT
Offset, 12 pages, 2 couleurs, Format A3
ABONNEZ-VOUS !



2 € le numéro, Abonnement (1 an) : 22 €
N° gratuits sur simple demande
Chèques à l'ordre du **Combat Syndicaliste**, à renvoyer à :
Combat syndicaliste, c/o CNT 31,
18 avenue de la Gloire, 31500 Toulouse.

Service minimum Grève à la retraite ?

APOLOGIE DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES, suppression de la carte scolaire, salaire au mérite, service minimum en cas de grève... dans le flot des mesures annoncées depuis l'élection de Sarkozy, difficile de trouver un lien entre les propositions. Sont-elles les prémisses d'une privatisation de l'école ? Peut-être. Mais l'on imagine encore mal le pouvoir se passer de ce si précieux, bien que coûteux, auxiliaire qu'est l'éducation. Si l'on veut chercher une cohérence – puisqu'elle doit exister – dans cette politique scolaire, n'est-elle pas dans la mise en pratique d'une idéologie brutale, aujourd'hui défendue aussi bien par la droite décomplexée que par la gauche institutionnelle. Une idéologie qui entend balayer les principes de solidarité, de justice sociale et d'esprit collectif au nom de la compétition sauvage et de la démerde individuelle. Une orientation dans l'air du temps, à l'opposé de toute notion d'égalité sociale. Une orientation incompatible avec cette lutte pour l'émancipation individuelle et collective qui donna naissance au mouvement syndical et qui inspira nombre de pédagogues. Avançant masquée, sous couvert du « bon sens », du pragmatisme, de « l'audace » ou du modernisme, cette politique pourrait bouleverser durablement notre quotidien. Les solidarités sont brisées par la mise en concurrence des salariés sur leur lieu de travail – chacun jouant des coudes pour agrandir sa part de gâteau au dépend de ses collègues. L'idée de revendication unitaire, l'idée de lutte collective, pour de meilleures conditions de travail et de vie seraient disqualifiées dans les faits... En flattant un consumérisme scolaire ravageur, le pouvoir encourage les familles et les élèves, à ne chercher leur « salut » que dans la compétition sans pitié et la course à la réussite personnelle. Chacun pour soi, tous contre tous, et le marché comme seul arbitre... Détruire les convergences et les intérêts

communs entre habitants des quartiers, entre les éducateurs et les acteurs de l'école... donnerait à la notion de « guerre scolaire » toute sa signification. La suppression de la carte scolaire, tout comme l'instauration d'un examen d'entrée en sixième, signifient de fait l'abandon d'une politique d'élevation globale du niveau culturel de la population au profit d'une école de la sélection et de l'élitisme. Déclarations et contre-déclarations sur la mise en place d'un service minimum en cas de grève dans l'éducation témoignent de la dimension essentiellement symbolique de ces réformes. En dehors de toute réalité, il s'agit avant tout de travailler en profondeur l'opinion publique. Puisque, dans les faits, en cas de grève, l'accueil des enfants est assuré, l'enjeu de ces annonces est ailleurs. À tort ou à raison, l'éducation apparaît comme un élément moteur du mouvement social. Tout comme pour les cheminots, il s'agit bien de briser cet état d'esprit. Encore prompt à décider collectivement d'arrêter le travail pour se réunir, réfléchir, débattre et lutter dans et pour le collectif, les salariés de l'éducation donnent un bien mauvais exemple. Darcos le souligne sans détour : « *L'irruption perpétuelle des grèves, du militantisme, des débats sociaux dans l'enceinte de l'école ne sont pas de nature à favoriser la relation maître-élève. L'école devient une sorte de forum agité par trop d'activisme et pas assez de citoyenneté authentique. Voilà pourquoi il faut rétablir l'éducation civique. C'est-à-dire enseigner ce que sont les institutions mais surtout inculquer le respect d'autrui* » (Le Figaro, 29 juin 2007). Combattre la grève au nom du « respect d'autrui »... traduction élégante de la ritournelle sur la prise d'otage ou l'égoïsme des privilégiés... Un renversement sémantique révélateur du « choc » des cultures que nous connaissons actuellement. Notre culture, c'est celle de la dignité, même du plus humble,



face à sa hiérarchie. La grève est l'arme des travailleurs puisqu'elle rappelle ce sont eux qui produisent, transportent, éduquent, soignent... au bénéfice de l'ensemble de la société. La grève dérange, soit, mais sans elle, pas de congés payés, pas de retraite, de droit du travail, de loisirs, de pouvoir d'achat, de soins, de protection des salariés, de services publics de qualité... N'en déplaise aux adeptes de la loi de la jungle, la grève reste bien un des derniers actes « altruistes » – « solidaire » pour reprendre un vocabulaire moins ministériel mais parlant. Lutter ensemble, dans une communauté d'intérêt, non pour le seul bénéfice individuel mais pour le bien commun, c'est une évidence pour le gréviste qui ne partage que les gains de sa lutte, jamais les pertes. N'est-ce pas là cette « citoyenneté authentique » que l'on nous demande d'enseigner ? En 36, en 43, en 68, en 95... que seraient devenus nos droits avec un service minimum ? Encadrée ou pas, légale ou interdite, la grève reste pour nous la seule arme des faibles entre le fort ; sans elle, l'égalité, la justice, le droit sont des mots creux, des discours démagogiques. ■

Suite de la Une

les premières victimes, vont s'amplifier. Toutes ces logiques vont s'articuler avec des mesures très concrètes qui risquent d'être mises en place très rapidement si on ne s'y oppose pas : remise en cause du code du travail, attaques contre le droit de grève avec notamment la mise en place du service minimum dans les transports, mise en place d'un bouclier fiscal favorisant les plus riches... Autant de mesures dont les salariés et les classes populaires feront les frais et qui vont renforcer cette société inégalitaire et capitaliste.

La lutte collective plutôt que la résignation !

Face à une telle situation, nous savons que seule la construction d'un rapport de force au plan social peut changer les choses et éviter que la France connaisse à son tour le même sort ultra-libéral que l'Angleterre des années 80 avec Thatcher. Il est nécessaire de rompre avec l'attentisme trop souvent de mise au lendemain d'élections présidentielles, de s'organiser et d'user des armes de la manifestation, de la grève et de l'occupation pour bloquer le rouleau compresseur libéral et sécuritaire qui s'annonce, défendre ce qui reste de services publics et de système de protection sociale et peut-être aussi retrouver le chemin des conquêtes sociales. Ne comptons que sur nous-mêmes et sur nos luttes, au quotidien, dans nos quartiers et lieux de travail, pour faire émerger un mouvement social autonome, solidaire et émancipateur porteur d'autres logiques et projet de société. Ils se durcissent, durcissons nos luttes ! Le compte à rebours est enclenché !

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE du projet de loi sur l'autonomie des universités présenté par le gouvernement, les organisations étudiantes, d'enseignants et de personnels BIATOS de l'université Paris 3 souhaitent attirer l'attention des usagers et acteurs de l'université sur les points suivants : **Démocratie universitaire** : le projet de loi prévoit une professionnalisation de la fonction présidentielle, assortie de pouvoirs exorbitants, et instaure une gestion technocratique des universités au mépris de l'ensemble de leurs acteurs. Le conseil d'administration notamment, dans lequel siègeront davantage de représentants d'entreprises que d'élus des étudiants et du personnel, verra ses pouvoirs considérablement renforcés au détriment des autres conseils. Nous pensons au contraire que la gestion des universités doit être confiée de manière réellement démocratique à l'ensemble de leurs acteurs. **Droits des salariés** : le projet de loi permet de casser les statuts de la fonction publique et d'accroître la précarité de l'emploi. La rationalisation des dépenses à laquelle seront poussées les universités risque de conduire à des destructions importantes d'emplois. La possibilité d'embaucher des contractuels en lieu et place de fonctionnaires risque d'accroître la précarité. Le développement de la méritocratie et du clientélisme risque d'entraîner la concurrence entre les salariés. Nous pensons au contraire que les moyens humains dont ont besoin les universités nécessitent des créations d'emplois stables et sécurisés au moyen d'un réengagement de l'Etat. **Droits des étudiants** : le texte ouvre la voie à la sélection des étudiants dès leur entrée en Licence par le biais d'un processus de pré-

inscription jouant un rôle de « tri sélectif ». En outre, la sélection est dorénavant institutionnalisée à l'entrée en Master, chaque université pouvant fixer librement des modalités de sélection. Enfin, le texte ne prévoit en aucune manière d'encadrer nationalement les frais d'inscription, ce qui laisse augurer des augmentations importantes selon les universités. Nous pensons au contraire que tout titulaire du baccalauréat doit pouvoir obtenir une place de droit dans l'université de son choix, que tout licencié doit pouvoir accéder librement en Master et que les droits d'inscriptions doivent être fixés nationalement pour permettre à tous l'accès au service public d'enseignement supérieur. Désengagement de l'Etat : Le projet de loi amorce une accélération du désengagement de l'Etat en permettant par exemple de transférer aux universités la gestion de leur patrimoine immobilier ou de leur masse salariale. Cela risque d'accroître les inégalités entre universités, de développer la recherche de compétitivité des établissements et d'instaurer un enseignement à deux vitesses (facs d'élite et facs poubelles). En outre, l'asphyxie budgétaire risque de pousser les universités à trouver les moyens d'accéder aux financements privés, ce qui est facilité par le texte. Nous pensons au contraire que le développement du service public d'enseignement supérieur passe par un engagement financier important de l'Etat offrant à chaque université les moyens de fonctionnement nécessaires. Généralisation de la concurrence : Le transfert des compétences de l'Etat vers les établissements (non assorti des moyens de gestion en conséquence) accroît le risque de

transfert des compétences des universités vers les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), notamment par le biais d'une gouvernance autoritaire. Autrement dit, le texte crée les conditions de l'accélération de la fusion de groupes d'universités dans des PRES, lesquels sont constitués d'organes de gouvernance encore moins démocratiques et accordent une place prépondérante aux entreprises tant en termes de financements que de prises de décisions. Ce projet de loi permet donc une transition entre le service public d'Enseignement Supérieur et un système de concurrence généralisée, c'est-à-dire sa privatisation. Nous pensons au contraire que développer la coopération entre universités, garantir l'accès à tous au droit fondamental à l'éducation et permettre le développement d'une recherche libre et indépendante implique de préserver ces missions de service public de toute forme de concurrence et des intérêts particuliers liés aux puissances économiques. Nous affirmons avec force notre hostilité envers ce projet de loi qui constitue un grave danger pour l'avenir du service public d'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Si le gouvernement maintient sa volonté de faire passer en force ce projet de loi, nous serions prêts à en tirer toutes les conséquences et à n'exclure aucun moyen d'action pour manifester notre refus de cette réforme inacceptable. Nous appelons tous les étudiants, personnels et instances des autres universités à prendre publiquement position contre cette loi et à rester vigilants durant la suite des événements. Communiqué de l'intersyndical Paris 3 (CGT, CNT, SNASUB-FSU, SNESUP-FSU, UNEF)

CPE : mémoires de lutte

« **Tout a débuté par un malentendu : les étudiants se mélaient de ce qui ne les regardait pas. À la révolte de la racaille des banlieues on avait pu répondre par la violence policière, par des caméras de surveillance, du mépris et des mesures d'exception... Les médias étaient à l'hiver 2005-2006 unanimes, le CPE ne concernait pas les étudiants pour toutes les raisons possibles, d'âge, de statut, etc. Ça aurait dû passer comme le reste. Pourtant, non. Les étudiants ont décidé que ça les regardait. Et que ça regardait tout le monde, en fait. On les a écoutés, on les a entendus.** »
La section CNT de Paris III a décidé de garder une trace de cette lutte dans un livre qui associe témoignages, interviews et souvenirs...



Loin des censier battus, Collectif 2007 254 p., 15 €. Un ouvrage publié par les Editions CNT-R.P. commander CNT-RP, 33 rue des Vigornies 75020 Paris - Prix de port : 2,65 €

WWW.cnt-f.org/fte
Toute l'actualité des syndicats CNT dans l'éducation, des dossiers, des infos pratiques (préavis de grève, rendez-vous de manifs...), des infos juridiques...
CNT-FTE Bourse du travail - 11 rue Genin 93200 Saint-Denis
www.cnt-f.org/fte

Vie scolaire Ni pions, ni bons à tout faire



CE N'EST QU'APRÈS 1968 que les surveillants et les surveillants généraux ont été qualifiés de «vie scolaire», terme assez flou qui prétend rendre compte de l'évolution des tâches de surveillance et d'encadrement des élèves. Du statut de garde-chiourmes, les «surgés» sont passés au statut de conseillers d'éducation. Les surveillants ont pu diversifier leurs activités dans l'animation de clubs, des foyers socio-éducatifs... La «vie scolaire» a alors permis un encadrement plus éducatif des élèves, basé plutôt sur l'épanouissement des élèves que sur la stricte discipline. Avec un contrat de 7 ans, le statut de MI/SE pouvait correspondre aux besoins d'encadrement éducatif des élèves, permettant aux étudiants issus des classes défavorisées de poursuivre leurs études, tout en offrant l'exemple de jeunes proches des élèves et en situation de réussite universitaire. Une telle évolution aurait dû conduire à une augmentation du nombre de personnels vie scolaire pour couvrir les besoins croissants des élèves. **De la vie scolaire... à la vie précaire** Alors que les fonctions des CPE ont été mieux définies par les circulaires de 1982 et 1989, en reconnaissant la spécificité éducative de leurs missions, les premiers emplois précaires se sont substitués aux emplois statutaires de MI/SE: TUC, puis CES, VSN (appelés du contingent)... C'est aussi l'apparition des politiques de la ville (plans anti-«été-chaud» dans les banlieues), le développement des partenariats armée/éducation (protocole Henu/Savary), police/éducation (conseils locaux de sécurité), ôtant le rôle éducatif de l'école, par les différentes actions de prévention, d'animations (écoles ouvertes) menées par les intervenants des institutions partenaires. Les personnels vie scolaire ont alors été relégués à un strict rôle de surveillance... Le statut de MI/SE s'est dégradé au fur et à mesure de la multiplication des emplois précaires, la «vie scolaire» a été remplacée par la notion de présence d'adultes dans les

établissements. Les emplois-jeunes, massivement recrutés en guise de personnels vie scolaire ont pu apporter une amélioration sensible du fait de leur investissement et de l'action éducative qu'ils ont pu mener pendant cinq ans; la précarité de leur statut a cassé l'efficacité de leurs activités éducatives en fournissant un contre exemple d'éducation pour les élèves constatant leurs licenciements... Hormis les CPE (dont certains sont précaires), tous les emplois «vie scolaire» sont aujourd'hui des emplois précaires, dont les dates d'embauche et de fins de contrat ne correspondent même plus au calendrier scolaire. La vie scolaire n'est plus qu'aux ordres des chefs d'établissement, au gré des modes sécuritaires, et des stricts besoins de surveillance des élèves. Les CAE sont utilisés pour accomplir les tâches des personnels statutaires en nombre déficitaire (secrétariat par exemple). Alors que le nombre d'élèves en souffrance ne cesse d'augmenter du fait de la misère sociale, les personnels précaires de la vie scolaire sont utilisés pour imposer les réformes réactionnaires, niant la notion même d'éducation et privilégiant un retour à l'ordre, à l'autorité et au tout sécuritaire. Vie scolaire rime avec emplois précaires et bons à tout faire. **Vers la vie sécuritaire ?** Le contrôle et la répression sociale qui accompagnent cette misère sociale rend explosive la situation dans les établissements, tant pour les élèves que pour les personnels. C'est à un moment où les besoins éducatifs sont de plus en plus importants que le travail des personnels d'éducation est piétiné et renié par l'institution scolaire... En réduisant la fonction des personnels «vie scolaire» à celle d'agents de sécurité, il est évident qu'une partie du travail éducatif indispensable va être imposé aux enseignants dont le statut est actuellement en train d'être cassé, (temps de travail allongé, polyvalence accrue, requalification du métier...). Dans le même temps le concours interne de CPE est fermé...

Faire échec et mat à la précarité des pions Dans une telle situation, il est légitime de concevoir que les emplois vie scolaire doivent cesser d'être des emplois «mac do», de reconnaître la nécessité de professionnaliser les emplois «vie scolaire» pour répondre aux besoins de suivi éducatif individuel et collectif des élèves dans le service public d'éducation. Il en va de la capacité de résister pour combattre la casse du service public, combattre l'idéologie du tout sécuritaire. L'Éducation nationale est certainement l'une des seules institutions accueillant tous les enfants et adolescents qui n'emploie pas d'éducateurs, alors que le nombre d'élèves nécessitant un suivi éducatif ne cesse d'augmenter. Pour valoriser et préserver l'identité professionnelle et les statuts des personnels enseignants et d'éducation, la création d'un corps d'éducateurs scolaires statutaires (au même titre qu'il y a des médecins et infirmières scolaires, des assistantes sociales scolaires) est une revendication d'actualité, ce qui n'exclut absolument pas non plus le retour à un statut de surveillant étudiant pour assurer le soutien scolaire par exemple, et constituer une vie scolaire ayant du sens. **Changer la vie... scolaire** Il est grand temps d'en finir avec la précarité et toutes ses conséquences. Luttons pour une autre vie scolaire: titularisation sans condition de concours ni de nationalité de tous les précaires qui le souhaitent, avec formation d'éducateur pour exercer un métier: éducateur scolaire. Redonnons un sens éducatif à la «vie scolaire», un statut et une formation d'éducateur spécialisé pour les CPE, un statut et une formation d'éducateur pour les personnels vie scolaire afin d'assurer un réel suivi éducatif individuel et collectif des élèves, un statut d'étudiant surveillant pour assurer les tâches d'aide aux devoirs. Débattons de ces propositions. (Extrait du Chat du Neuf-trois)

IUFM : des profs qu'on forme ?

Mi-2008, TOUS LES IUFM porteront le nom d'École Interne d'Université et seront directement concernés par la réforme de l'université imposée par Valérie Pécresse (voir ci-contre): financement des cursus par des fonds privés (et donc indexation des cours sur les programmes d'entreprise), renforcement de la précarité des personnels, perte d'indépendance de la recherche, création de fias à plusieurs vitesses... Déjà le cahier des charges de la formation initiale a été réécrit (arrêté du 19 décembre 2006 précisé par la circulaire du 23 février) définissant un «référentiel des compétences requises des enseignants». La première des 10 compétences énoncées donne le ton: «Agir en fonctionnaire d'État et de façon éthique et responsable»... Le détail de cette «éthique» est bien dans l'air du temps puisqu'il s'agit de maîtriser «les mécanismes économiques et les règles qui organisent le monde du travail et de l'entreprise». D'ailleurs une attestation de trois semaines de stage en entreprise sera exigée pour passer les concours. Les IUFM étaient pourtant déjà des modèles d'une école de la soumission. Un objectif: être devant les autres. Logique de concours oblige, il n'y a de place que pour les reçus. Une sélection qui définit le «bon enseignant» avant tout comme celui qui sait le mieux se plier aux attentes des examinateurs (maîtres-formateurs ou profs issus de l'IUFM, inspecteurs, «conseillers» pédagogiques). Qui de mieux pour donner la recette de la réussite que les cuis-tots qui l'ont rédigée? Avec l'accent clairement mis sur les connaissances théoriques (contenus hyper-pointus, programmes à connaître «par cœur»), théories fumées de l'éducation..., on peut dresser le profil de l'enseignant modèle: sait lire, ingurgiter et régurgiter sans faute d'orthographe, maîtriser les exotiques, faire preuve de capacité à montrer qu'il «réfléchit». Quid du regard sur l'enfant, des concep-

tions éducatives, de la connaissance du milieu dans lequel vous «officierez»? Vous serez jugés en quelques minutes par l'œil bienveillant du jury sud-départ. Réussir son concours donne le droit d'obéir aux injonctions ministérielles, relayées par l'inspection. L'IUFM ne s'embarrasse pas de nuances: cours magistraux transmissifs, cours «clé en main» pour permettre une bonne application sans trop de réflexion, grands messes avec des «spécialistes». D'ailleurs, la formation est passée au second plan depuis la mise en place des stages filés. Le stagiaire IUFM est devenu une variable d'ajustement, un remplaçant bon marché permettant de boucher les trous laissés pour tous ces fonctionnaires qui nous quittent et laissent pas mal de «vide» derrière eux. **Quelle éducation pour quelle société?** Dénoncer les dérives des IUFM, ce n'est pourtant pas hurler avec les loups... Loin d'être ces «réfuges des Khmers rouges de la pédagogie» (sic !) décriés par les «réacpublicains», ils portaient de l'idée qu'enseigner, cela s'apprend. Ce n'est ni un don du ciel ni une simple technique que quelques mois d'apprentissage «sur le tas» permettent de maîtriser. Lire, réfléchir, échanger, confronter des pratiques, observer les autres et accueillir ses pairs... un minimum que la création des IUFM aurait pu rendre possible. Un minimum bien trop coûteux lorsque la formation se limite à une année. Nombreux sont les intervenants qui ne se résignent pas, tout comme nos jeunes collègues en attente «d'autre chose». S'il y a bien une chose avec laquelle nous sommes d'accord avec l'État, c'est que l'éducation d'aujourd'hui fera la société de demain. Notre ministre affirme d'ailleurs croire à «l'école de la transmission, de la verticalité». Nous souhaitons au contraire une société horizontale et égalitaire. C'est en étant confronté à des apprentissages contextualisés (et non sortis du chapeau par le maître tout-puissant), vécus (et non subis) que l'élève pourra s'approprier une culture émancipatrice. Pour être acteur de sa vie plus tard, dans une société où cela est possible, un enfant doit l'être dès aujourd'hui, grâce à un environnement (enseignant inclus) qui joue un rôle de catalyseur et de garant d'une sécurité affective, pédagogique et physique. Il doit aussi être libre, et pour cela certaines conditions doivent être réunies: la liberté des autres, l'autonomie, l'initiative, la culture commune... Construisons donc des classes sans classement, où la coopération et l'entraide sont les valeurs communes autour de fonctionnements choisis par tous. ■



Types de contrats, période d'essai, temps de travail, cumul d'emplois, suspension et rupture de contrat, congés, rémunération, droits syndicaux... La CNT vient de publier un guide juridique sur les droits des CAE-CAV. Disponible en ligne sur le site fédéral ou en version papier en écrivant à la CNT.

À lire aussi sur www.cnt-f.org/fte

- La CNT-FTE c'est aussi un site internet qui propose les productions des syndicats (tracts, bulletins départementaux, communiqués) et qui offre une présentation en temps réel des différentes luttes de notre secteur, en France et à l'étranger.
- Les préavis de grève déposés par la fédération
- Résistance aux établissements pénitentiaires pour mineurs
- CAE : congés payés et récupération des heures
- Calcul du temps de travail des personnels TOS dans les établissements scolaires
- L'actualité des mouvements pédagogiques
- L'appel à une manifestation internationale avec les syndicats autonomes algériens

Rencontre avec le comité de rédaction N'Autre école



N'Autre école est diffusé dans les librairies militantes, auprès des syndicats CNT ou par abonnement (20 € pour 5 n°). Chèques à l'ordre de CNT-FTE / à envoyer à N'Autre école C/o CNT-FTE, 33 rue des Vignoles 75020 Paris

N'Autre école en est à son 16^{ème} numéro, qu'est-ce qui a motivé le lancement de cette revue ?

Cela fait maintenant 5 ans que nous nous sommes lancés dans «l'aventure» de cette revue «sociale et pédagogique». Ce projet a été porté dès le départ par la fédération CNT des travailleurs et travailleuses de l'éducation et débattu en congrès. Nous partions du constat que notre discours sur l'école ne pouvait se réduire aux slogans ou aux tracts de lutte. Nous nous revendiquons d'une éducation émancipatrice, nous défendons des pratiques différentes, en rupture avec l'école dans laquelle nous militons et nous travaillons, nous prétendons articuler révolution sociale et révolution éducative. Pour creuser ces réflexions, il nous manquait un outil. L'idée que le syndicalisme est avant tout un lieu de formation, d'éducation nous est chère, à nous qui nous reconnaissons dans cette définition de Pelloutier «les amants passionnés de la culture de soi-même»...

Mais nous n'avions en aucun cas l'intention d'éditer une sorte de bulletin intérieur. La revue est résolument ouverte, au point d'avoir consacré tout un n° exclusivement à des contributions extérieures. Nous définissons notre publication comme un carrefour d'expériences, de pratiques et de réflexions. Loin de tout sectarisme,

nous recherchons et sollicitons ces contributions extérieures pour faire avancer le débat : dans le syndicalisme (avec des textes signés par des militants de SUD, de la FSU, du PAS, de l'Émancipation, du SGEN-CFDT... et à l'étranger avec la CGT espagnole, la Sac suédoise, des argentins, des belges...), dans le mouvement pédagogique (l'Iclem-mouvement Freinet, le GFEN, les Cahiers pédagogiques, l'OCCE, l'Afl, les écoles expérimentales...) ou encore des associations et collectifs (les non-titulaires, Attac éducation, l'École démocratique...).

Enfin, nous accordons la plus grande vigilance à la lisibilité de nos textes. Notre vrai public, c'est celui des salles des maîtres et des profs, les parents d'élèves, les agents de l'Éducation nationale... Hors de question d'utiliser un langage accessible aux seuls militants (syndicaux ou pédagogiques) ou aux seuls experts. Et souvent les exemplaires qui traînent en salle des profs disparaissent, preuve de leur succès...

Qui anime cette revue ?

Le comité de rédaction est au cœur du fonctionnement de la revue. Il est actuellement composé d'une dizaine de militant(e)s de la CNT éducation, habitants en région parisienne (majoritairement en banlieue) et en Province. Un groupe se réunit tous les mois (5/6 personnes). Les autres participent via internet et au moment des rencontres fédérales.

Comment fonctionne ce comité de rédaction ?

La réunion mensuelle du comité de rédaction fait le point sur l'avancement du numéro, la répartition des corrections, la relance des collaborateurs, la relecture de la maquette... Le choix des thèmes (chaque numéro est centré sur une problématique spécifique : les filles à l'école, la culture, le syndicalisme, la grève, les contenus d'enseignement...) relève du comité mais les rencontres nationales de la fédé (2 ou 3 par an) sont l'occasion pour les syndicats de faire des propositions. Enfin, comme en 2003 avec la grève ou cette année avec la lutte des sans-papiers scolarisés, l'actualité peut bousculer notre calendrier et certains thèmes s'imposent alors d'eux-mêmes.

Qui peut écrire dans la revue ?

Il semble plus parlant de répondre en disant qui «a» écrit dans la revue : des enseignants (en formation, débutant ou retraités), de maternelle, primaire, collège, lycée ou d'université), des personnels Atoss (et nous sommes fiers que la revue ne s'adresse ni ne soit réalisée par ou pour les «profs»), des parents d'élèves, des chercheurs, des syndiqués (et des syndicats rédigeant de manière collective des textes) et des non-syn-

diqués, des pédagogues avvertis et reconnus et des anonymes, des étudiant(e)s, des lycéen(ne)s et même une collégienne ! – enfin nous tenons à mêler contributions «de France» et de l'étranger... Bref, le plus simple serait de lister ceux qui ne peuvent pas écrire ! (finalement, nous ne refusons que les textes «idéologiques» et déclamatoires, car il faut s'appuyer sur une expérience et des pratiques, loin des publications universitaires ou de certains journaux militants...).

A l'heure des grandes querelles scolaires, comment se positionne la revue ?

Pour le dire de manière humoristique, notre devise pourrait être «ni républicains ni pédabobos». Cette opposition nous apparaît pour le moins factice, en tout cas elle masque la véritable ligne de fracture qui est celle de la prise en compte de la question sociale. Pour ces deux «camps» c'est justement une vision sociale qui fait défaut, pour notre part, nous voulons chercher à définir ce que pourrait être une «pédagogie socialement critique». «Instruire pour révolter», le vœu de Pelloutier nous semble plus que jamais d'actualité.

Pourquoi la question pédagogique n'est plus défendue par les syndicats de l'enseignement ?

Dan son livre *L'école de Jules Ferry, un mythe qui a la vie dure* Jean Foucaubert précise que la question n'est pas entre «une école sans pédagogie et une école avec». Tous les syndicats, tous les pouvoirs sont porteurs d'une pédagogie. Il se trouve que, excepté le courant syndicaliste révolutionnaire, l'École émancipée devenue Émancipation en particulier, mais aussi le PAS, ou encore la CFDT des années 70 qui ont affirmé la nécessité de lier lutte pour une autre école et lutte pour une autre société, les autres syndicats ont fait le choix de ne pas remettre en question la société, et donc finalement s'accommodent des finalités de l'école actuelle. Demander plus de moyens, c'est aussi une façon d'être des gouttes d'huile dans les rouages du système et non des grains de sable. Au regard de la dégradation actuelle de l'école, nous sommes nous-mêmes de tous les combats pour exiger que l'éducation dispose des moyens pour remplir son rôle. Mais à la différence de nos «camarades» de lutte, nous essayons d'œuvrer également, dans nos classes, pour construire autre chose, en rupture avec l'ordre dominant et le conservatisme ambiant. En tout cas, une chose est sûre, il n'y a pas aujourd'hui une seule publication syndicale qui ressemble à ce que nous faisons avec *N'Autre école*. Mais pour compléter la question, nous pensons aussi qu'il faudrait se demander aussi pourquoi la question sociale n'est plus défendue non plus par les mouvements pédagogiques... ■

Base élève

Nos enfants fichés ? On s'en fiche pas !

L'Éducation nationale installe un système de gestion centralisée des élèves appelé Base élèves qui doit être opérationnel dans toutes les écoles fin 2007. Il est déjà en fonctionnement dans de nombreux établissements, sans que les parents aient été avertis.

En pratique, c'est un logiciel qui envoie à un fichier central tous les renseignements concernant les élèves et leur famille. Les directeurs d'écoles, l'administration de l'Éducation nationale et les maires pourront y retrouver les données familiales (adresse, numéros de téléphones, frères et sœurs), sociales (aides, accompagnement académique), scolaires (absentéisme, suivi spécifique éventuel), migratoires (nationalité, lieu de naissance, date d'arrivée en France, etc.).

Ce projet se met en place en même temps que la Loi de «prévention de la délinquance» votée cet hiver. Une loi s'inspirant de rapports commandés par l'État (rapport Benisti, Inserm) qui désignent des soi-disant signes précurseurs de la délinquance (comportement indiscipliné à la maternelle, manque d'activités périscolaires de 6 à 9 ans, conflits parentaux, etc.) et qui tentent de faire croire que ces enfants seront fatalement dangereux plus tard et doivent donc être surveillés.

Une des missions assignées aux maires par la Loi de prévention de la délinquance est de «repérer et soutenir les familles fragiles». Qu'est-ce qu'une famille fragile ? Une famille dangereuse pour l'État. Au vu des critères utilisés par celui-ci pour catégoriser ces familles dites fragiles, nous craignons que le système Base élèves serve directement à contrôler et surveiller ces parents et enfants. L'établissement de fichiers dès le plus jeune âge est une menace pour les libertés individuelles car l'informatique permet de recouper les informations de différents fichiers sans intervention humaine (CAF, école, gendarmerie, Sécu, etc.).

Ce fichier national demande plus d'informations que nécessaire pour gérer les effectifs d'élèves et faire un travail statistique. C'est d'ailleurs ce qu'avoue l'inspection d'académie des Pyrénées orientales en disant que base élèves est «la plus grande source d'informations sur l'immigration qui ait jamais été mise en place». Vous avez cependant un droit de regard et pouvez demander à l'école de votre enfant (par écrit) de vérifier ou supprimer certaines données qui vous concernent (article 34 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978). En tant qu'enseignants, nous sommes soucieux du bien-être des enfants et essayons au quotidien de leur assurer un futur convenable. Nous ne pouvons pas être d'accord avec ce fichier que nous sommes obligés de remplir. Mais nous sommes pour l'instant trop nombreux à nous rendre compte des dangers possibles. Nous incitons donc également les parents à interroger les directeurs et directrices d'école et à demander des comptes à l'inspection académique. Ensemble, refusons le fichage des enfants.

(Texte à distribuer aux parents)

Mot d'ordre syndical CNT-FTE Ni délateurs, ni flics !

À de nombreuses reprises et en diverses villes et régions, la police et la gendarmerie ont pris l'habitude d'utiliser les directions d'école ou les administrations de collège et de lycée pour obtenir téléphoniquement des renseignements sur des familles sans papiers. Avec parfois l'aval des inspections académiques. Nous rappelons à tous nos collègues, chargés de direction d'école ou pas, que selon la législation en cours, seule une commission rogatoire, nominative et explicite, émise par un magistrat du siège (juge d'instruction, procureur...) et présentée de visu peut faire déroger à notre déontologie, c'est-à-dire au secret professionnel, lorsque les informations demandées concernent nos élèves et leur famille. En l'absence de cette commission rogatoire, aucune obligation de répondre n'existe légalement.

Tout autre argument, intimidation ou pression diverse qui seraient émis par les personnels policiers, si non par notre administration même, sont de façon flagrante hors la loi. Une insistance de leur part aboutirait à leur condamnation pour abus de pouvoir, voire harcèlement et chantage.

La Fédération des travailleurs de l'Éducation-CNT lance donc le mot d'ordre syndical de refus, ainsi que la législation l'autorise, de communiquer quelque renseignement personnel que ce soit, à propos de nos élèves ou de leur famille, aux autorités policières, notamment au téléphone.

Nous ne fouterons pas notre secret professionnel aux pieds. Nous protégerons de tous, y compris des autorités, les informations confidentielles qui nous ont été confiées par les familles.

L'Éducation nationale n'est pas et ne sera pas une auxiliaire de basse police, ses personnels, enseignants ou autres, ne sont pas des indics.

La chasse aux élèves sans-papiers doit s'arrêter !



LES FINIS DE MOIS sont propices au grand nettoyage, c'est ce qu'il faut comprendre des décisions préfectorales.

Il y a eu fin juillet et fin août un véritable toilettage des fichiers préfectoraux : les personnes connues des services policiers et donc officiellement sur le territoire – ayant rempli des demandes de régularisation, par exemple à l'occasion de la circulaire du 13 juin 2006 – ont été victimes d'arrestations. Les forces de l'ordre se sont rendues à domicile – avec les catastrophes que cela entraîne comme à Amiens – soit pour interpellé des familles, soit pour récupérer les passeports nécessaires aux expulsions, comme ce fut le cas à Ivry-sur-Seine (94). Encore une fois, on a pu voir le mépris des services de l'État pour les vies humaines.

À Lille, les personnes en grève de la faim ont été expulsées, séparées, traînées en justice... Évidemment, puisque l'absence de titre de séjour constitue en soit un délit ! 24% des détenus en prison sont ainsi des immigrés (chiffre INSEE).

Et tout ça pour quoi ? M. le ministre garde-barrière, Brice Hortefeux, après quelques rododromades, a fini par l'avouer : les chiffres ne sont pas atteints ! Comprenez : il faut plus d'arrestations, plus de réinterpellations, plus d'expulsions, c'est à dire plus de souffrances des familles. Voilà qui assure une rentrée des plus sereines !

Dans le même temps, la presse bourgeoise rapportait l'existence de directives préfectorales incitant les forces de l'ordre à interpellé à leur domicile les sans-papiers connus des services, et ceci, aussi souvent qu'un avion en partance vers leur pays d'origine dispose de places libres pour des expulsions qui se déroulent sans que l'interpellé-e ne puisse même passer devant le Juge des Libertés et des Détentions.

Belle preuve de justice, en prime ! On ne pouvait trouver plus lâche procédure pour appliquer une politique aux relents déjà si infâmes ! Combien de temps encore va-t-on devoir s'indigner des violences et des décisions arbitraires des préfetures prises à l'encontre de nos élèves et de leurs familles ?! Combien de temps va-t-on courir de pétitions en rassemblements, d'une file d'attente en préfecture au terminal de Roissy-Charles de Gaulles ?! Les militants actifs du Réseau Education Sans Frontières ont conscience qu'il faut amplifier et intensifier les luttes et les revendications. Beaucoup s'investissent aussi pour protéger leurs collègues de procédures judiciaires. Il faut dire que plus de 15 militants RESF ont été victimes cette année scolaire 2006-2007, d'accusations et de poursuites, qui furent souvent nulles mais qui se sont montrées comme autant de menaces aux élans de solidarité.

Il est grand temps que les syndicats prennent leur responsabilité et exposent à la grève un État et un patronat qui attaquent les conditions de vie et de travail. Montrons notre détermination à refuser les traitements inhumains infligés à celles et ceux qui constituent la main d'œuvre, illégal mais bien effective, des sales boulots et des basses besognes !

Refusons l'exploitation, la relégation et l'exclusion dont sont victimes les sans-papiers – pourtant massivement utilisés par l'économie nationale. Régularisation : exigeons des papiers et des conditions de vie (salaires, logement...) et de travail (statuts) dignes, pour toutes et tous. Nous avons su rendre visible l'intolérable. Il est temps d'y mettre un terme. ■